



## Déclaration liminaire du SNUDI-FO de l'Aisne à la CAPD du 15 février 2024

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le 1<sup>er</sup> février, les personnels ont fait massivement grève à l'appel de la **FNEC FP-FO**, la FSU, la CGT Educ'action, Sud Education. La CFDT et l'UNSA ont également appelé à la mobilisation. Dans toute la France, des cortèges imposants ont rassemblé des personnels de toutes catégories, y compris des chefs d'établissements et des inspecteurs, pour exprimer leur colère et leurs revendications. A Paris, 15 000 manifestants sont allés en direction du Ministère.

La grève du 1er février a notamment démontré l'opposition ferme de nos collègues professeurs de collège au « choc des savoirs » initié par M. Attal puis défendu par Mme Oudéa-Castéra. Ce plan, instaure un véritable tri des élèves et organise la déréglementation généralisée des enseignements au collège : explosion des classes au profit de groupes de niveau « flexibles », remise en cause de tous les programmes et horaires nationaux adaptables en fonction des décisions pédagogiques locales...

Selon les propos de l'ancienne ministre, « *avant la rentrée, en mai-juin, chefs d'établissement et directeurs d'école se réuniront pour étudier une première répartition possible des élèves en s'appuyant sur les évaluations des PE, pour préparer des pré-classes.* »

Ainsi, les professeurs des écoles, et notamment les directeurs, seraient responsables de trier les élèves afin de préparer leur affectation dans un des trois groupes de niveaux du collège ! Les personnels refusent de trier leurs élèves. Cela renforcerait les déterminismes, déterminismes que l'Académie souhaite combattre dans le cadre du projet Ambitions 2025.

Le **SNUDI-FO** rejette les mesures du « choc des savoirs » qui remettent en cause, par la labellisation des manuels scolaires notamment, la liberté pédagogique des personnels : c'est inacceptable !

Le **SNUDI-FO**, avec sa fédération, revendique donc l'abandon immédiat des mesures du « choc des savoirs » et exige de la nouvelle Ministre, Mme Belloubet, qu'elle réponde aux revendications qui se sont exprimées sous les fenêtres de l'Hôtel de Rochechouart lors de la manifestation nationale du 25 janvier 2024 et dans tous les départements lors de la journée de grève du 1er février:

- Annulation des 650 suppressions de postes et création des postes à hauteur des besoins !
- Abandon de l'Acte 2 de l'École inclusive, respect des notifications MDPH et création des places nécessaires dans les établissements spécialisés !
- Un statut et vrai salaire pour les AESH !
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice !

Les recours individuels sur les appréciations finales suite aux rendez-vous de carrière de la campagne PPCR 2022-2023 sont à l'ordre du jour de cette CAPD.

Le **SNUDI-FO** rappelle son opposition originelle à PPCR, source de la dégradation de la situation en matière de déroulement de carrière et de division entre les personnels.

Le **SNUDI-FO** rappelle également son opposition aux rendez-vous de carrière arbitraires, en particulier le 3ème rendez-vous couperet pour la hors-classe. Nous demandons un passage à la hors-classe au barème, globalement basé sur l'ancienneté et, a minima, la possibilité de voir les appréciations réévaluées à la hausse pour les collègues qui le demandent. Cette situation étant d'autant plus injuste pour les collègues ayant eu une appréciation sans entretien de carrière.

Des modifications concernant l'accès à la classe exceptionnelle seront mises en place pour la campagne 2024. Le SNUDI-FO dénonçait jusqu'ici le poids prépondérant de l'appréciation donnée par le/la DASEN dans le barème d'accès à cette classe exceptionnelle. Il n'y aura dorénavant plus aucun barème puisque les promotions reposeront uniquement sur l'avis (« très favorable », « favorable », « défavorable ») de l'IEN, l'ancienneté dans le corps n'intervenant qu'à avis égal ! Pour le **SNUDI-FO**, le renforcement de l'arbitraire pour l'accès à la classe exceptionnelle est intolérable !

Le **SNUDI-FO** revendique que tous les personnels puissent accéder à l'échelon terminal de leur corps.

Le **SNUDI-FO** souhaite que chaque recours étudié lors de cette CAPD reçoive une réponse favorable.